

RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL CYCLOSPORT SAISON 2019/2020

Les dispositions suivantes complètent ou éventuellement, modifient les dispositions du règlement national CycloSPORT Ufolep (Consultable sur www.ufolep-cyclisme.org) et sont applicables aux coureurs et aux épreuves relevant de la Commission Technique Départementale des activités cyclistes de Seine-et-Marne pour la saison 2019/2020.

Il respecte les assises de l'UFOLEP Ile de France qui ont eu lieu le samedi 23 novembre 2019.

Dossier Ufolep

Lors de la constitution du dossier, **une caution de 300 € est demandée** (chèque à l'ordre de l'Ufolep).

Celle-ci sera restituée en fin de saison dans la mesure où **au moins 1 épreuve** aura été organisée.

Dans le cas contraire, elle sera encaissée.

Précision : en cas d'organisation conjointe, 150 € (50% de la caution) sera demandée... et restituée si la manifestation a eu lieu.

Faible nombre de coureurs engagés

Lorsque le nombre d'inscrits en 1^{ère} catégorie est inférieur ou égal à 15, l'organisateur pourra regrouper les pelotons de 1^{ère} et de 2^{ème} catégories.

Un classement distinct pour chaque catégorie sera ainsi établi.

Demande de changement de catégorie (descente)

Les demandes de changement de catégorie sont recevables uniquement au cours des périodes suivantes :

Début	Fin	Date d'application
du 06 juin	au 20 juin	le 1 ^{er} juillet
de la dernière épreuve cycloSPORT	Au 1 ^{er} novembre	Début de la saison 2021

La **demande écrite de descente de catégorie de valeur**, formulée par le cycloSPORTif et visée par le président de club, sera examinée en respectant **les critères uniformisés par la Commission Technique Départementale** : **âge, capacité sportive, résultats obtenus, manque de participation, montée de catégorie lors de la saison précédente, fausse déclaration.**

Pour tous les coureurs descendus	
Au début de saison	Au 1 ^{er} juillet
Le 30 juin	La fin de saison 2020
20 points seront attribués et valables toute la saison restante	

Remarque

La demande dûment remplie sera transmise à la CTD uniquement par le correspondant UFOLEP du club dont émane la demande. Pour rappel, le correspondant club est le seul interlocuteur reconnu par la CTD.

Les coureurs accédant à une catégorie supérieure sont tenus de rester une saison complète dans cette catégorie avant de solliciter une éventuelle descente à l'exception des cas suivants :

Coureur âgé de	Classification actuelle	Classification demandée
50 ans et plus	1ère catégorie	2 ^{ème} catégorie
60 ans et plus	2 ^{ème} catégorie	3 ^{ème} catégorie
60 ans et plus	3 ^{ème} catégorie	4A

La Commission Technique Départementale se réserve le droit à sa discrétion de descendre des coureurs hors période et hors demande.... Tout cela dans le respect des règles et de « l'esprit » UFOLEP.

Changement de catégorie (Montée)

Tout cycloportif totalisant dans sa catégorie, au cours de la même saison, 30 points et plus intégrera immédiatement la catégorie supérieure.

La Commission Technique Départementale se réserve le droit d'utiliser la supériorité manifeste. En outre, elle sera extrêmement vigilante concernant les compétiteurs qui tardent à marquer les quelques points qui les séparent de la catégorie supérieure.

Rappel du règlement national concernant les sur-classements : «Même à l'essai, un cycloportif ne peut courir occasionnellement dans une catégorie supérieure. Si un cycloportif veut «s'essayer» dans une catégorie supérieure, il devra terminer la saison dans cette catégorie. »

Déclaration de place hors département

Tout cycloportif figurant dans les 5 premiers de toutes les épreuves non publiées au calendrier UFOLEP Seine et Marnais, est tenu de communiquer son résultat via le site de la Commission Technique Départementale (Accueil>Commission>Déclaration de place).

En cas de non-déclaration, les points correspondants seront doublés.

Epreuves par étapes (disputés par catégorie de valeur)

Seules les places du classement général sont comptabilisées pour le changement de catégorie.

Remarque

Les coureurs ne participant pas à l'ensemble de l'épreuve, se verront comptabiliser les éventuels points obtenus sur les étapes auxquelles ils auront participé.

Les classements

Les classements sont **entièrement à la charge de l'organisateur**. Il sera également demandé à ce dernier de remplir le fichier Excel « Résultat » et de le faire suivre aux membres de la Commission Technique Départementale, dans les plus brefs délais afin qu'ils puissent être diffusés sur le site de cette dernière.

Le prix d'équipe

Celui-ci est organisé par la Commission Technique Départementale.

Cette année, **le prix d'équipe** sera calculé sur les **3 meilleurs coureurs d'un club dans trois catégories différentes**. Les catégories prises en compte sont :

- 1ère catégorie
- 2ème catégorie
- 3ème catégorie
- 4ème catégorie (A et B et féminine) - on prendra l'ordre d'arrivée
- 13/14 ans
- 15/16 ans

Catégories de 1 ^{ère} à 4 ^{ème} et jeunes plus de 10 ans		Pts	
1er		1	
2ème		2	
3ème		3	
4ème		4	
etc		Etc..	
13/14 et 15/16 ans	moins de 5 partants	13/14 et 15/16 ans	de 6 à 9 partants
1er	5	1er	3
2ème	6	2ème	4
3ème	7	3ème	5
4ème	8	4ème	6
etc	etc	etc	etc

Au total, le club comptabilisant le moins de points, remportera **le Prix d'équipe**.

Remarque

La récompense du prix d'équipe devra être fournie par l'organisateur.

La Commission Technique Départementale organisera en fin de saison, une remise de récompenses mettant à l'honneur les clubs primés lors de la réunion générale des clubs.

Dispositions diverses sur les épreuves

La Commission Technique Départementale peut demander à l'organisateur une place dans l'un des véhicules ouvrant les épreuves. Cette disposition a pour but d'assurer que l'équité sportive soit respectée, notamment lors du dépassement d'un peloton par groupe d'une catégorie supérieure (exemple le peloton des 3^{èmes} catégorie doublé par une échappée de 1^{ères} catégorie).

Le Championnat Départemental

Disputé par catégorie d'âge, il est ouvert à tout cycloportif titulaire d'une licence et d'une carte nationale route (sous réserve que la licence et la carte soient homologuées depuis au moins 8 jours). Le résultat obtenu n'est pas pris en compte pour le changement de catégorie.

Podium départemental route

4 participations aux épreuves organisées en Seine et Marne y compris les contre-la-montre (à l'exception des championnats de la spécificité) sont obligatoires pour y prétendre.

Podium départemental CLM individuel

3 participations à des épreuves figurant au calendrier cycloport (77) sont obligatoires pour y prétendre.

Podium départemental CLM par équipes

3 participations à des épreuves figurant au calendrier cycloport (77) ou pour chacun des coureurs sont obligatoires pour y prétendre.

Pour les catégories Jeunes (Masculines et Féminines - 13-14 ans & 15-16 ans)

3 participations à des épreuves figurant au calendrier cycloport (77) sont demandées.

Remarques

1. *La participation à une épreuve à étapes ne comptera que pour une participation.*
 2. *Les clubs organisant une épreuve, pourront transmettre la liste de leurs licenciés ayant participé activement à la tenue de cette épreuve (juge à l'arrivée, signaleur, voiture ouvreuse).*
La Commission Technique Départementale leur comptabilisera alors cette action comme une participation (dans la limite d'une participation). La liste des coureurs concernés – et leur(s) tâche (s) le jour de l'épreuve, devra être transmises au plus tard 7 jours suivant l'organisation.
-

Les Championnats Nationaux

Le Championnat National Cycloport

Disputé par catégorie d'âge, il est ouvert uniquement au cycloportif ayant participé impérativement aux Championnats Départemental **ET** Régional, et sous réserve d'être retenu (e) dans la sélection du comité.

Le Championnat National contre la montre

Disputé par catégorie d'âge, il est ouvert uniquement au cycloportif ayant participé impérativement aux Championnats Départemental **ET/OU** Régional, et sous réserve d'être retenu (e) dans la sélection du comité.

Lors de l'établissement des sélections pour les championnats nationaux, la Commission Technique Départementale donnera priorité aux coureurs qui répondront aux critères d'accessibilité au podium départemental de la discipline.

La Commission Technique Départementale effectuera les sélections sur la base des critères suivants :

- ⇒ Le champion départemental
- ⇒ Le 1^{er} du département au championnat régional
- ⇒ Participation obligatoire au départemental et au régional (en respectant les critères d'accessibilité)
- ⇒ Une organisation du club avant le 30 juin 2020
- ⇒ Avoir l'esprit Ufolep
- ⇒ ...

Tarifs courses et reversements à la Commission

Tarifs d'inscription à une course	Nombre d'engagés (sur l'ensemble des catégories adultes)	Reversements à la Commission
Adultes toutes catégories 6€ en avance ou 8€ sur place	De 1 à 200 et plus De 1 à 199 De 1 à 149 De 1 à 99 De 1 à 49	1,15€ / engagé 1,05€ / engagé 0,85€ / engagé 0,60€ / engagé 0€ / engagé
Jeunes 13-14 ans et 15-16 ans 3€	Aucun reversement pour les catégories jeunes	

Nous recommandons aux coureurs de s'inscrire à l'avance afin d'aider les clubs lors des inscriptions.

De plus, nous encourageons fortement les clubs à ouvrir les courses aux jeunes : 15- 16 ans /13-14 ans ➔ la relève de demain !

Remarque

Il n'y aura pas de reversements pour les coureurs du club organisateur ayant participé à l'épreuve (hors coureurs du Club NLU) – ces coureurs ne seront pas comptabilisés dans le nombre total d'engagés.

De plus, aucun reversement ne sera demandé au club organisateur à partir de leur seconde organisation. (on parle d'organisations effectuées par un seul et unique club).

Dans le cas d'une seule co organisation dans l'année, la moitié de la caution sera restituée.

Pour les NLU, la réversion à la CTD sera de 1 euro que le coureur soit du club organisateur ou pas.

Toute organisation doit avoir le souci de la promotion de l'image de marque de l'UFOLEP.

Le présent règlement est élaboré pour établir un bon déroulement des épreuves. Il appartient au coureur d'en respecter les règles et l'esprit UFOLEP et à chaque responsable et dirigeant d'association ou de club d'être garant de son application.

Challenge 77 UFOLEP

- Tout coureur participant à une course organisée par la Commission Technique Départementale, donne 1 pt à son club
- Pour le prix d'équipe, dès lors qu'un club à 3 coureurs dans trois catégories différentes, celui-ci marque des points pour le challenge suivant le barème ci-après :